

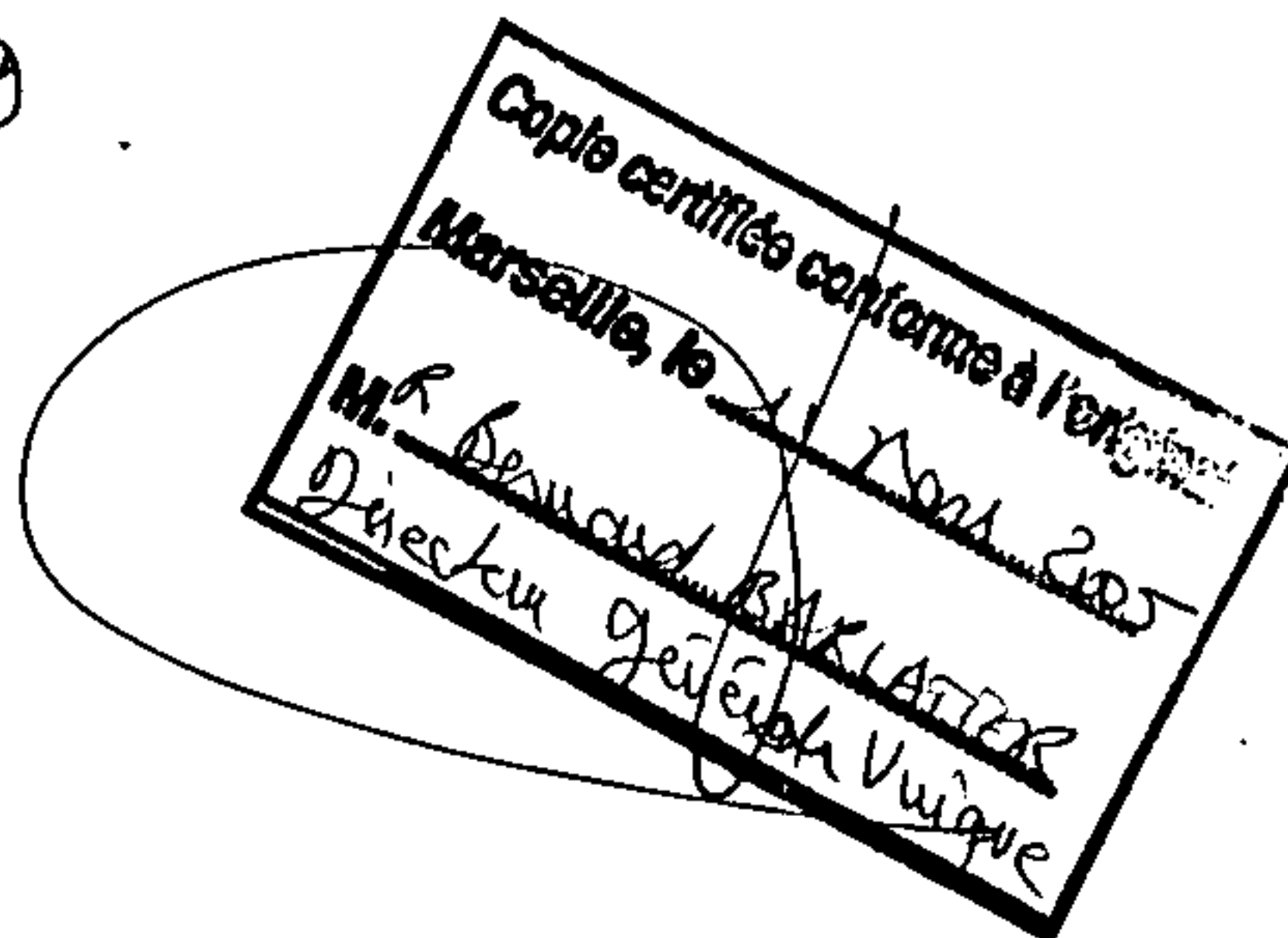


**S O P R E N**

5 & 7, Rue Jean-François Leca  
13002 Marseille  
Tél. : 04 91 91 75 91  
Fax : 04 91 91 79 83

89B589

3720



23 MAR 2005

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 22 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre et le 22 décembre à 11 heures, sur la convocation du Directeur Général Unique, les actionnaires de la SOPREN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 5 & 7 rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE.

Monsieur Jean-Noël CORDESSE, Président du Conseil de Surveillance, préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

Monsieur Bernard BARLATIER et Monsieur Henri MARINO, présents et acceptants, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Madame Aude BARLATIER, complète le Bureau en qualité de Secrétaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau une copie de la lettre de convocation remise en main le 28 novembre 2004 à tous les actionnaires et contenant l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'assemblée, un exemplaire des statuts ainsi que la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau.

Le président constate que, les actionnaires présents ou représentés réunissant plus de la moitié du Capital Social, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et rappelle que cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant établi par le Conseil de Surveillance :

## ORDRE DU JOUR

- 01 - Lecture du rapport du Directeur Général Unique
- 02 - Lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- 03 - Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes
- 04 - Approbation des Comptes de l'exercice clos le 30.09.2004
- 05 - Affectation du Résultat
- 06 - Distribution des Dividendes
- 07 - Quitus au Directeur Général Unique pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé
- 08 - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions visées aux articles L225-86 à L225-91 du Code de Commerce.
- 09 - Fixation du montant des jetons de présence du Conseil de Surveillance
- 10 - Quitus au Conseil de Surveillance
- 11 - Nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire
- 12 - Nomination du Commissaire aux Comptes Suppléant
- 13 - Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du Rapport du Directeur Général Unique et du Rapport du Conseil de Surveillance.

Cette lecture étant terminée, Monsieur le Président donne lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial sur les Conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code du Commerce, établis par le Commissaire aux Comptes.

Après discussions, il est passé au vote des résolutions.

### Première Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Directeur Général Unique, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée Générale approuve les Comptes Annuels de l'exercice clos au 30.09.2004, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la distribution d'un dividende global de 49 500 EUROS prélevé sur les Résultats de l'exercice.

Le dividende net est de 11 EUROS par action.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 20 Janvier 2005 par inscription sur les comptes courants des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30.09.2004 de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice .....	52 624,56
- Report à nouveau .....	414,66
- Total à affecter en .....	53 039,22
- Affectation au poste autres réserves .....	3 000,00
- Distribution de dividendes.....	49 500,00
- Solde affecté au report à nouveau .....	539,22

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au Directeur Général Unique pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Cinquième Résolution

Après avoir entendu le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les Conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Sixième Résolution

L'assemblée Générale fixe à 2 900 EUROS le montant des jetons de présence du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Septième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil de Surveillance en fonction pendant tout l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Huitième Résolution

L'assemblée, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Yvon GALTIER - Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Alain BEAUD'HUIN - Commissaire aux Comptes Suppléant, décide de désigner pour une durée de 6 ans, expirant lors de l'assemblée sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur Henri PAULAIME - Rue Claude Chappe - Ecopolis 13500 MARTIGUES,
- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant : Monsieur Gérard MAS - 47 Rue de la paix 13001 MARSEILLE.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Mme Aude BARLATIER

Mr Henri MARINO

Mr Bernard BARLATIER

Le Président  
Mr J.N. CORDESSE